



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/02/2024

L'an Deux Mille vingt et le 26 février à 19 heures 30 quatre

DATE D’AFFICHAGE
21/02/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien,

Représentés : Clarence Appell (pouvoir à Peggy Viola)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub, Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho

Secrétaire de séance : Cyril Durand

DELIBERATION N°3 : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Le compte administratif 2023 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 113 304.89 € auquel s’ajoute les résultats antérieurs de 146 481 € soit un total de 259 785.89 €, il est proposé d’affecter ce résultat comme suit sur le budget 2023 :

A - Résultat de fonctionnement 2023 + résultat CCAS 2023 : 138 897.48 -1 213.40 € = 137 684.08 €

B - Résultat de fonctionnement 2022 reporté sur 2023 : 252 698.07

➔ **Résultat à affecter (A+B) : 390 382.15 €**

C - Résultat d’investissement 2023 : - 348 673.60 €

D - Résultat d’investissement 2022 reporté sur 2023 : 383 857.75 €

➔ Solde d’exécution cumulé d’investissement 2023 (C+D) : 35 184.15 €

Solde des restes à réaliser d’investissement 2023 : 31 036.96 €

- Reste un excédent d’investissement de 4 147.19 € donc pas de besoin de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’affecter le résultat de fonctionnement de 390 382.15 € en recettes de fonctionnement (R 002).

Fait à le MONTCEL, le 26/02/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Cyril DURAND